

ADJOINTS VOLONTAIRES POUR DES FONCTIONS DE DIRECTION, DE REMPLAÇANT OU D'ASH

Les personnels **affectés à titre définitif sur un poste d'adjoint** et qui sont volontaires pour occuper, **à titre provisoire pour la durée de l'année scolaire**, un poste de direction, de remplaçant ou d'ASH peuvent en faire part, dans les mêmes délais que la campagne du mouvement.

Ils ne doivent pas être titulaire de la certification correspondant aux fonctions concernées pour la direction et l'ASH.

Ils ne participent pas au mouvement à titre définitif mais font part de leur disponibilité pour la durée de l'année scolaire à compter de la rentrée scolaire suivante.

Ils peuvent faire part de leur souhait :

- Jusqu'au lundi 27 avril 2026
- à l'adresse dpe5.mouvement@ac-poitiers.fr

Ils veilleront à préciser la catégorie de poste (direction, remplaçant ou ASH) ainsi que l'école ou la zone géographique pour lesquelles ils sont volontaires.

En cas de satisfaction, l'affectation à titre définitif n'est pas modifiée.

